

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 4 avril à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUEJ, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY (à compter de la subvention pour le Karaté), Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Luc JAMMET (P. Mme LECHEVALLIER), Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Amélie NAUDOT (M. MAUGER), François NOURRY (P. Mme BÖRNER)

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS.

Finances :

FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE A INSCRIRE AU BP2022

DEL20220404_07	Présents : 25	Pouvoirs : 4	Abstentions :	Suffrages exprimés :	Pour :	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	----------------------	--------	----------

Annexe : – Tableau des subventions 2022

Rapporteur : Le Maire – VU en C° finances du 04/03/2021

Forme d'aide financière consentie par la collectivité à des personnes morales de droit privé poursuivant une mission d'intérêt général, les subventions conservent un caractère précaire et sont accordées de manière discrétionnaire par la collectivité en fonction de sa politique sportive, culturelle et humanitaire, et en fonction de ses moyens budgétaires.

Les orientations budgétaires de l'année 2021 – marquées par la crise économique liée notamment à l'épidémie de Covid-19 - ont prévu un maintien des aides au même niveau que l'an passé.

Attention à la prise illégale d'intérêt :

Selon l'article L 2131-11 du **Code général des collectivités territoriales**, « *sont illégales les délibérations du conseil municipal auxquelles ont pris part des membres du conseil municipal intéressés* » : des élus de la commune peuvent être membres ou dirigeants d'associations locales et, à ce titre, ils peuvent être directement intéressés par l'attribution des subventions ; leur participation à la délibération peut constituer un risque de prise illégale d'intérêt.

L'élu est considéré comme « intéressé » s'il a un intérêt personnel à l'affaire (distinct de celui de la généralité des habitants de la commune) et si sa participation (dans le cadre des travaux préparatoires et/ou des débats et/ou du vote de la délibération) peut avoir une influence effective sur le résultat du vote. Il convient alors qu'il ne prenne pas part au débat et au vote, et quitte la salle sans, bien entendu, donner procuration à un autre élu.

La participation des élus aux délibérations concernant les subventions allouées par la commune à leurs différentes associations peut être constitutive de **prise illégale d'intérêt** (article 432-12 Code pénal), que l'intérêt pris ou conservé soit ou non en contradiction avec l'intérêt communal.

Cela concerne notamment les élus municipaux qui exercent la fonction de président au sein de l'association.

Tout élu, et a fortiori le maire et les adjoints ayant pour délégation un champ d'activités dont relève l'objet social de l'association dont il est membre, et à plus forte raison le dirigeant, doit veiller à **ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires, à ne pas être rapporteur du projet, à ne pas participer ni aux débats, ni au vote de la délibération.**

Certains élus, qui font partie du bureau d'une association ou qui peuvent trouver un quelconque intérêt personnel dans la prise de décision, ne souhaitent prendre part ni aux débats ni au vote de la délibération qui concerne l'octroi d'une subvention à cette association ; les subventions sont donc votées individuellement pour chaque association/organisme.

[M. Nourry intègre l'assemblée à 19h03, pour le vote de la subvention du Karaté Club]

Aussi, conformément à l'article L2311-7 du CGCT qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget », lu et entendu l'exposé et après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- De voter comme les subventions comme présenté dans le tableau ci-après ;
- D'inscrire au budget les montants correspondants aux chapitres 65 (articles 6573-subventions aux organismes publics, 6574-subventions aux associations et organismes de droit privé) et 67 (article 6745-subventions aux personnes de droit privé) ;
- D'autoriser le maire à signer toutes les conventions nécessaires à la liquidation de ces subventions, **étant entendu que le versement de ces subventions sera conditionné à la présentation du compte rendu financier, du budget et des comptes 2020 de l'association concernée.**

détail des votes :

désignation	Proposition 2022	Présents	Pouvoirs	Abstentions	Exprimés	Pour	Contre
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS (COMPTE 6574)							
Chorale de Ouistreham	450,00 €	25	4	0	29	29	0
Ouistreham Jazz Big Band	5 000,00 €	25	4	0	29	29	0
Si le cœur vous en dit	380,00 €	25	4	0	29	29	0
Union Musicale	4 900,00 €	25	4	0	29	29	0
Atelier d'Expression Théâtrale (AET)	1 900,00 €	25	4	0	29	29	0
Agités - Théâtre enfants	1 900,00 €	25	4	0	29	29	0
Amis de Ouistreham Riva Bella	5,00 €	-2 ¹	4	0	27	27	0
Bric Arts Brac	1 500,00 €	25	4	0	29	29	0
Club des Séniors	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Tarot club	100,00 €	25	4	0	29	29	0
Ecole Arts Plastiques	1 200,00 €	25	4	0	29	29	0
Karine Saporta	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Maison des beaux-arts France-China	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Normandie Sicile	1 000,00 €	25	4	0	29	29	0
Nymphéas	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Orchidée 14	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Passeurs de livres	350,00 €	25	4	0	29	29	0
Photos club	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Atelier de Danse	1 500,00 €	25	4	0	29	29	0
Jumelage Angmering	5,00 €	-2 ²	3	0	26	26	0

¹ MM Bail, Pujol quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération ; Mme Lechevallier est désignée pour présider l'assemblée le temps de la délibération.

² M Bail et Mme Poleyn quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération ; Mme Lechevallier est désignée pour présider l'assemblée le temps de la délibération.

Jumelage Lohr	100,00 €	-3 ³	3	0	25	25	0
RARE	700,00 €	-2 ⁴	3	0	26	26	0
AMMAC	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Anciens Combattants + AFN	150,00 €	25	4	0	29	29	0
Liens de l'Histoire	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Médaillés Militaires	100,00 €	25	4	0	29	29	0
Souvenirs et traditions maritimes	5,00 €	-1 ⁵	4	0	28	28	0
APPO	500,00 €	25	4	0	29	29	0
Caen Ouistreham Plongée	500,00 €	25	4	0	29	29	0
OCEAN	65 000,00 €	25	4	0	29	29	0
SRCO	100,00 €	25	4	0	29	29	0
SNSM - station de ORB	1 800,00 €	25	4	0	29	29	0
Crèche Les P'tits mousses	141 000,00 €	25	4	0	29	29	0
Coopératives scolaires Autissier	10 854,00 €	25	4	0	29	29	0
ACASEA	760,00 €	-1 ⁶	4	0	28	28	0
Ailleurs Solidaire	5,00 €	-1 ⁷	4	0	28	28	0
Amicale des donneurs de sang	100,00 €	25	4	0	29	29	0
Association familiale	5,00 €	25	4	0	29	29	0
CODEKO	5,00 €	25	4	0	29	29	0
France Madagascar	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Kiamvu Le Pont	5,00 €	-1 ⁸	4	0	28	28	0
ASSUREIPSS	400,00 €	25	4	0	29	29	0
Ligue contre le Cancer	5,00 €	-4 ⁹	4	0	25	25	0
Tao Yin	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Yoga	90,00 €	25	4	0	29	29	0
Amitié active	500,00 €	25	4	0	29	29	0
AJSCO Football	47 500,00 €	-1 ¹⁰	4	0	28	28	0
AJSO Basket	39 000,00 €	-3 ¹¹	3	0	25	25	0
AJSO Handball	3 000,00 €	-1 ¹²	3	0	27	27	0
AJSO Volley club	500,00 €	25	4	0	29	29	0
Amicale Pongiste de ORB (APO)	7 500,00 €	25	4	0	29	29	0
Badminton	400,00 €	-1 ¹³	3	0	27	27	0
Brochet Caennais	5,00 €	25	4	0	29	29	0
Judo club	9 900,00 €	-1 ¹⁴	4	0	28	28	0
Karaté	800,00 €	26	3	0	29	29	0
Marche et découverte	150,00 €	-1 ¹⁵	2	0	27	27	0
ORB Gymnastique	4 750,00 €	-1 ¹⁶	3	0	28	28	0
Riva Courir	1 000,00 €	-2 ¹⁷	2	0	26	26	0

³ M Bail et Mmes Poleyn et Miralles quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération ; Mme Lechevallier est désignée pour présider l'assemblée le temps de la délibération.

⁴ Mmes Poleyn et Lhonneur quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération.

⁵ M. Pujol quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

⁶ Mme Clément-Lefrançois quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

⁷ Mme Clément-Lefrançois quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

⁸ Mme Miralles quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

⁹ Mmes Müller de Schongor, Clément-Lefrançois, Lhonneur et Aoued quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération.

¹⁰ M. Chauvois quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

¹¹ MM Tison et Mauger et Mme Segaud Castex quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération.

¹² M. Mauger quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

¹³ Mme Poleyn quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

¹⁴ Mme Segaud Castex quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

¹⁵ Mme Lechevallier quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

¹⁶ Mme Segaud Castex quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

¹⁷ M. Chauvois et Mme Lechevallier quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération.

Riva Fight Club	500,00 €	26	3	0	29	29	0
Tennis club	9 000,00 €	26	3	0	29	29	0
Twirling club bâton	6 000,00 €	26	3	0	29	29	0
Vélotoclub	500,00 €	-1 ¹⁸	3	0	28	28	0
ADPO (submersion)	5,00 €	26	3	0	29	29	0
Comité des Œuvres sociales du personnel communal (COSPORB)	20 000,00 €	-2 ¹⁹	3	0	27	27	0
OCEANOPLASTIC	5,00 €	26	3	0	29	29	0
TOTAL	393 439,00 €						
Subventions FORUM à ajouter							
Bridge Club ORB	5,00 €	-1 ²⁰	3	0	28	28	0
Loisir et Culture cinématographique – le Cabieu	5,00 €	26	3	0	29	29	0
OMAC	5,00 €	-1 ²¹	3	0	28	28	0
Entraide et solidarité	5,00 €	-1 ²²	3	0	28	28	0
Secours libre	5,00 €	-1 ²³	3	0	28	28	0
Riva Forme Santé	5,00 €	-3 ²⁴	3	0	26	26	0
Vagues de Nacre	5,00 €	-1 ²⁵	3	0	28	28	0
CADOR	5,00 €	-1 ²⁶	2	0	27	27	0
Lames Normandes	5,00 €	-1 ²⁷	2	0	27	27	0
Compagnie des Archers	5,00 €	26	3	0	29	29	0
Club canin	5,00 €	26	3	0	29	29	0
Pétanque et boules de loisirs	5,00 €	-1 ²⁸	3	0	28	28	0
Go Elan	5,00 €	-2 ²⁹	3	0	27	27	0
TOTAL	65,00 €						
Aides diverses fléchées (compte 658822)							
Provision pour flocage et matériel	6 000,00 €	26	3	0	29	29	0
Appel à projets	20 000,00 €	26	3	0	29	29	0
Permis de conduire	10 000,00 €	26	3	0	29	29	0
Acquisition vélo électrique	6 000,00 €	26	3	0	29	29	0
Argent de poche	500,00 €	26	3	0	29	29	0
Voyages linguistiques	5 000,00 €	26	3	0	29	29	0
BAFA BAFD	2 000,00 €	26	3	0	29	29	0
TOTAL	49 500,00 €						
Partenariat (compte 6745)							
Partenariat Justine LEMETAYER	2 000,00 €	26	3	4 ³⁰	25	25	0

¹⁸ M. Pellerin quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

¹⁹ MM Ménard-Tombette et Bigot quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération.

²⁰ M. Meslé quitte la salle et ne prend pas part à la délibération

²¹ Mme Börner quitte la salle et ne prend pas part à la délibération

²² Mme Müller de Schongor quitte la salle et ne prend pas part à la délibération

²³ Mme Müller de Schongor quitte la salle et ne prend pas part à la délibération

²⁴ M. Bail et Mmes Aoued et Clément-Lefrançois quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération ; Mme Lechevallier est désignée pour présider l'assemblée le temps de la délibération.

²⁵ Mme Clément-Lefrançois quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

²⁶ Mme Lechevallier quitte la salle et ne prend pas part à la délibération

²⁷ M. Mauger quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

²⁸ M. Pellerin quitte la salle et ne prend pas part à la délibération

²⁹ M. Nourry et Börner quittent la salle et ne prennent pas part à la délibération

³⁰ MM Meslé, Tison, Chauvois et Mme Segaud Castex s'abstiennent et ne prennent pas part au vote.

le 08/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-211404884-20220404-DEL20220404

REHAM-RIVA-BELLA

DEL20220404_07

Du 4 avril 2022

CM3.2022



Extrait du Registre des Délibérations

Partenariat Sébastien JOUVE	4 000,00 €	26	3	4 ³¹	25	25	0
TOTAL	6 000,00 €						

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,



LE MAIRE

Romain BAIL

Affichée le

Certifiée exécutoire le

³¹ MM Meslé, Tison, Chauvois et Mme Segaud Castex s'abstiennent et ne prennent pas part au vote.